



Foncière Paris France

COMMUNIQUE DE PRESSE - DIFFUSION IMMEDIATE

Attribution gratuite de BSA aux actionnaires existants de Foncière Paris France Mise en œuvre des émissions d'OSRA réservées pour 100 M€

PARIS, LE 21 DECEMBRE 2010

A la suite de son communiqué en date du 17 novembre 2010, Foncière Paris France annonce l'émission et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (les "**BSA**") à chacun de ses actionnaires existants.

Cette émission suivie de l'attribution gratuite des BSA (l'"**Attribution des BSA**") a été décidée par le Conseil d'administration de Foncière Paris France, lors de sa réunion du 2 décembre dernier, sur le fondement d'une délégation de compétence lui ayant été octroyée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Il sera attribué gratuitement, à chaque actionnaire, un (1) BSA pour une (1) action enregistrée à l'issue de la journée du 22 décembre 2010, soit un nombre total de 1.731.998 BSA. Dix (10) BSA donneront le droit de souscrire à une (1) action nouvelle de Foncière Paris France, pour un prix d'exercice de 110 € par action, prime d'émission incluse.

Les BSA seront livrés aux actionnaires le 23 décembre 2010, et seront exerçables à tout moment du 23 décembre 2010 au 22 décembre 2013 (inclus) (sous réserve des modalités applicables dans le cas de forçage des BSA).

En outre, la Société entend mettre en œuvre les émissions réservées suivantes :

- (i) une émission de 818.179 obligations subordonnées remboursables en actions (les "**OSRA**"), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, au bénéfice de plusieurs personnes nommément désignées ; et
- (ii) une émission de 90.909 OSRA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, au bénéfice d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (i.e. investisseurs qualifiés tels que des compagnies d'assurance, fonds d'investissements, fonds de placements communs (FCP), SICAV, OPCVM français ou étrangers, selon le cas, présentant des compétences particulières en matière d'investissement immobilier).

Les émissions réservées visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus (les "**Emissions Réservées**") ont pour objectif le renforcement des fonds propres du groupe à hauteur de 100 millions d'euros, à l'effet de permettre l'acquisition de la société SAGI Immobilier d'entreprise par Foncière Paris France, après que la SNI ait apporté sa branche d'activité immobilier d'entreprise à SAGI Immobilier d'Entreprise, conformément à la description de l'opération de reprise de la branche d'activité d'immobilier d'entreprise effectuée aux termes du communiqué de la Société en date du 17 novembre 2010. Les OSRA, dont la souscription est réservée à Neuflyze vie, Prédica, Cofitem-Cofimur, GMF Vie, MMA Vie, MAAF Vie, MAAF Assurances, Succinite VI LLP (Amber Capital), Petercam, Amiral Gestion, Amplegest, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Attribution des BSA permettra notamment aux actionnaires existants de renforcer leur détention du capital de la Société, dans un délai de trois (3) ans, sur la base d'un prix d'émission comparable à celui retenu pour l'émission des OSRA, ce qui limitera, pour les actionnaires, l'impact dilutif immédiat de l'augmentation des fonds propres au titre des Emissions Réservées.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé, sur le prospectus relatif à l'Attribution des BSA et aux Emissions Réservées, le visa n°10-445 en date du 17 décembre 2010.

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS :

Un prospectus (le "**Prospectus**"), composé (i) du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2010 (le "**Document de Référence 2009**"), (ii) de l'actualisation du Document de Référence 2009 déposée auprès de l'AMF le 17 novembre 2010 (l'"**Actualisation du Document de Référence**"), (iii) d'une note d'opération (la "**Note d'Opération**") et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération), a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°10-445 en date du 17 décembre 2010.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais :

- au siège de FONCIERE PARIS FRANCE, 52, rue de la Bienfaisance 75008 Paris, sur le site internet de Foncière Paris France (www.fonciereparisfrance.fr),
- au siège de INVEST SECURITIES, 73, Boulevard Haussmann, 75008 Paris,
- ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant en Partie II, Section 5, Sous-section 5.2 – Facteurs de risques et assurances, page 78 du Document de Référence 2009, en Partie II, Section 4, Sous-section 4.2 – Facteurs de risques, page 24 de l'Actualisation du Document de Référence, et en Section 2, page 14 de la Note d'Opération.

AVERTISSEMENT :

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, ou de l'Australie.

Aucune communication ni aucune information relative à l'Attribution des BSA ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles obligations seraient requises. L'Attribution des BSA et la souscription des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Foncière Paris France n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une personne quelconque de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique) (la "**Directive Prospectus**").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats – Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les BSA et les actions nouvelles de Foncière Paris France qui seront issues de l'exercice des BSA n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act de 1933 et Foncière Paris France n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Des copies de ce document ne sont pas et ne doivent pas être distribuées aux Etats-Unis.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, visées par l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes visées aux (i) à (iv) étant désignées ensemble comme les "**Personnes Habilitées**").

A PROPOS DE FONCIERE PARIS FRANCE

Foncière Paris France est une SIIC spécialisée dans l'immobilier tertiaire francilien. Elle a été créée en mai 2005 par Jean-Paul Dumortier, par ailleurs président de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières.

Foncière Paris France est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B et fait partie des indices CAC Small 90 et SBF 250 (code "FPF", code ISIN : FR0010304329).

www.fonciereparisfrance.fr

CONTACTS



Foncière Paris France

Didier Brethes - Directeur Général Délégué
didier.brethes@sfpif.com
01 43 12 39 00



Relations Investisseurs & Communication Corporate

Nancy Levain
nancy.levain@ltvalue.com
Maryline Jarnoux-Sorin
maryline.jarnoux-sorin@ltvalue.com
01 44 50 39 30 - 06 72 28 91 44

CONSEILS



Jean-Maurice Gaillard
jmgillard@ggsm.fr
Raphaële Cremona
rcremona@ggsm.fr
01 45 02 07 10



Marc-Antoine Guillen
maguillen@invest-securities.com
Jean-Emmanuel Vernay
jevernay@invest-securities.com
01 44 88 77 88